

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Mai 2019

L'an 2019 et le 6 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents** : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, D'ANDIGNÉ Constantin, GIRARD Jean-Pierre, MARSAIS Jean-Pierre

**Excusé(s)** : MM : DROULIN Sylvain, GUIGNARD Christian

#### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 14

- Présents : 12

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le :

**Date de la convocation** : 29/04/2019

et publication ou notification du : 13/05/2019

**Date d'affichage** : 13/05/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

#### **Objet(s) des délibérations**

##### **Contrat pour le chantier de fauchage des voies de la commune - réf : 2019/027**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec l'entreprise MÉRY de Villedomain pour le fauchage des voies de la commune pour une durée de 3 ans est terminé. Aussi un devis est proposé d'un montant de 2.929,20€ TTC pour l'année 2019 avec une augmentation de 1 % par an et possibilité d'établir le contrat sur 3 ou 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** que le devis de l'entreprise MÉRY de Villedomain sera signé pour une durée de 3 ans pour un montant de 2.929,20 € TTC pour l'année 2019, avec une augmentation de 1% par an.
- **Charge** Madame le Maire de la signature du devis et de l'exécution du contrat.

##### **Avenants marché public des travaux de rénovation de l'école - réf : 2019/028**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors des dernières réunions de suivi de chantier des travaux de l'école, il a été relevé des travaux supplémentaires à prévoir :

- Lors de la dépose des faux plafonds de la salle de classe n°1, a révélé que la séparation "accordéon" qui devait être conservée est fortement endommagée et vétuste. Aussi il est envisagé avec le conseil du Maître d'œuvre et des artisans, l'installation d'une cloison en dur type "Placoplatre" avec ouverture par portes coulissantes à galandage munies de système "anti-pinces-doigts". Il est également proposé de confectionner deux placards de chaque côté de la cloison permettant de disposer de rangements supplémentaires.
- L'alimentation du lavabo dans l'entrée des classes est à modifier et la fourniture d'un lavabo collectif non prévu au marché à prévoir.

Les devis des entreprises sont les suivants :

- L'entreprise MES PLUS de Jérôme BALLU Lot 3, pour un montant de 3.328,64 € TTC
- L'entreprise COCHET Lot 6, pour un montant de 1.274,40 € TTC
- L'entreprise R.I.V.L. Lot 4, pour un montant de 2.412,49 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Dit : qu'une cloison avec fermeture par portes coulissantes à galandage et système anti-pinces-doigts ainsi que l'installation de deux placards avec étagères de part et d'autre de la nouvelle cloison seront installés. Que l'alimentation du lavabo à l'entrée des classes doit être modifiée et qu'un lavabo collectif supplémentaire doit être fourni.
- Accepte les devis des entreprises MES PLUS de Jérôme BALLU pour un montant de 3.328,64 € TTC, COCHET pour un montant de 1.274,40 € TTC et R.I.V.L. pour un montant de 2.412,49 € TTC.
- Charge Madame le Maire de signer les avenants et d'en faire exécuter les termes.

#### **Décision Modificative n° 1 au Budget 2019 - réf : 2019/029**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un remboursement d'une partie du FDSR 2016 pour la rénovation de l'éclairage public est demandé par le département pour un montant de 809,71 €. Aussi il convient de procéder à un virement de crédit de ce montant de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de la façon suivante :

- Section Investissement Dépense : + 809,71 € article 1323
- Section Fonctionnement Dépense : - 809,71 € article 615231

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que le remboursement du trop-perçu de F.D.S.R. en 2016 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public nécessite un virement de crédit de section à section pour un montant de 809,71 € de l'article 615231 en S.F. à l'article 1323 de la S.I.
- Charge Madame le Maire de faire procéder à la modification budgétaire et au remboursement du trop-perçu de FDSR sur l'année 2016.

#### **Complément de compte-rendu:**

- **Inscription au concours des villes et villages fleuris (SHOT)** : l'aménagement de la voirie rues de Montrésor et de Nouans étant toujours en cours, le Conseil Municipal ne souhaite pas s'inscrire pour cette année.

- **Phase test de l'aménagement des rues de Montrésor et de Nouans** : dès le 13/05/2019 des "baliroads" vont être mis en place pour matérialiser des chicanes sur la RD 760. Un arrêté municipal sera également pris pour limiter la vitesse à 30km/h pendant la durée des essais afin de sécuriser la zone au maximum.

- **Office National des Forêts** : La Commune ayant été contactée pour prendre position par délibération sur le maintien ou la disparition du service public de l'ONF, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer.

- **Réseau pour le logement des jeunes** : Une étude pour le besoin de logements des jeunes de 16 à 30 ans est en cours sur le territoire pilotée par la Communauté de Communes en partenariat avec l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat Jeune). Une plateforme e-logement est un réseau d'hébergeurs qui s'engagent à mettre à disposition d'un apprenant (stagiaire de formation, apprenti...) une chambre ou un appartement pour une durée à la convenance du jeune et de l'hébergeant. [www.elogement.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.elogement.regioncentre-valde Loire.fr)

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 13/05/2019  
Le Maire  
Maryse GARNIER